



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Monitoring FINMA des risques 2022

Sommaire

3 Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

3 Évolutions actuelles

5 Principaux risques

5 Risque de taux (↑)

7 Risque de crédit: hypothèques (↑)

10 Risque de crédit: autres crédits (↑)

11 Risque de marché: risque d'écart de rendement (↔)

13 Cyberrisques (↔)

14 Blanchiment d'argent et sanctions (↑)

16 Accès au marché européen (↑)

17 Focalisation de la surveillance de la FINMA

19 Risques et tendances à long terme

19 Finance décentralisée (DeFi)

21 Liste des abréviations

Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

Autorité de surveillance étatique indépendante, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a le mandat légal de protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation, la compétitivité et la viabilité de la place financière suisse.

Au centre de son activité figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci a pour but d'assurer que de possibles risques ne déstabiliseront pas les établissements assujettis à la surveillance. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation des assujettis en matière de risques.

Avec le monitoring des risques, la FINMA rend la manière dont elle remplit ses missions légales plus claire pour les assujettis et le public.

Le monitoring des risques offre un aperçu des principaux risques actuels, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis sur un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. Les flèches de tendance indiquent l'évolution de ces risques par rapport au dernier monitoring des risques. De plus, le monitoring des risques décrit, sur la base des risques, les accents donnés à l'activité de surveillance de la FINMA. Il présente en outre une tendance particulière qui pourrait influencer durablement le marché financier suisse sur le long terme.

Les six principaux risques identifiés dans le monitoring des risques de l'année dernière restent d'actualité, à savoir le risque de taux, le risque de crédit pour les hypothèques, le risque de crédit pour les autres crédits, le risque de cyberattaques, le risque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que le risque lié aux difficultés d'accès aux marchés étrangers. Par rapport à l'année dernière, l'élargissement des écarts de rendement (*credit spreads*), qui est considéré comme un facteur de risque distinct, est ajouté à la liste en tant que risque supplémentaire.

Évolutions actuelles

Pénalisée par la guerre en Ukraine, la croissance économique mondiale a nettement perdu de son dynamisme ces derniers mois. Face aux fortes pressions inflationnistes, les banques centrales ont durci leurs politiques monétaires en relevant leurs taux d'intérêt. En Suisse aussi, l'ère des taux directeurs négatifs s'est finalement terminée le 22 septembre 2022.

L'évolution incertaine de l'inflation, des taux d'intérêt et de la croissance économique recèlent des risques. De ce fait, le système financier est plus vulnérable en cas de correction du marché, par exemple après une hausse des taux directeurs ou une détérioration des perspectives économiques. Les entreprises et les États ont en outre continué à s'endetter considérablement dans le monde entier pendant la pandémie de COVID-19. Ces facteurs rendent les marchés financiers plus sensibles et plus volatils face à d'éventuels chocs négatifs.

Remarque

La liste des risques et priorités de surveillance mentionnés n'est nullement exhaustive. Il existe d'autres risques qui n'ont pas été cités mais qui peuvent être, ou devenir, très importants. Le présent monitoring des risques ne doit pas être pensé comme base pour des décisions en matière de placements. La survenance d'événements extrêmes (*tail risks*) reste toujours possible, même pour les risques que la FINMA a considérés comme relativement modérés et n'a donc pas traités dans le présent monitoring des risques.

Principaux risques

Dans son activité de surveillance, la FINMA suit une approche orientée sur les risques. L'intensité de sa surveillance s'aligne, d'une part, sur les risques tels qu'encourus par les acteurs des marchés financiers et, d'autre part, sur les risques primaires qui résultent de l'environnement général. Ci-après sont décrits les six principaux risques, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis et la place financière suisse sur un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. Les flèches dans les intitulés présentent les changements par rapport au monitoring des risques de la FINMA de l'an dernier : le risque s'est accentué (↑), est resté inchangé (→) ou a diminué (↓).

Risque de taux (↑)

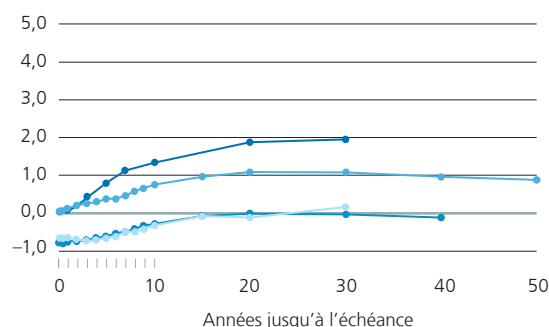
La pression inflationniste persistante a conduit, en Suisse comme dans d'autres pays, à un durcissement de la politique monétaire avec des relèvements des taux directeurs. Les taux d'intérêt nominaux et surtout les taux d'intérêt réels corrigés de l'inflation, qui augmente fortement en Suisse aussi, restent cependant bas. Une hausse des taux d'intérêt pourrait contribuer à réduire les vulnérabilités existantes. Les

acteurs des marchés financiers pourraient toutefois subir des pertes substantielles en cas de choc à la hausse brutal sur les taux d'intérêt. Beaucoup de choses dépendent de l'évolution de l'inflation et la FINMA accorde toujours autant d'attention aux risques qui y sont associés.

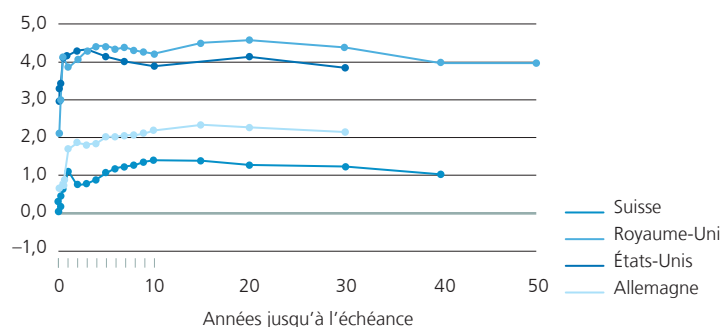
L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont laissé des traces sur les marchés des emprunts d'État. Les graphiques de la figure « Courbes de taux des emprunts d'État » montrent ainsi que la courbe des taux en francs suisses se situe exclusivement en zone positive, contrairement à l'année dernière. Depuis début 2022, les rendements des emprunts de la Confédération à dix ans s'inscrivent, pour la première fois depuis longtemps, nettement en territoire positif. Les taux des échéances plus courtes (notamment les emprunts d'État à deux ans) ont aussi augmenté de manière significative depuis que la Banque nationale suisse (BNS) a commencé à relever ses taux directeurs. Une hausse de la courbe de taux reflète une augmentation des attentes en matière d'inflation et de taux d'intérêt. Les graphiques de la figure

Courbes de taux des emprunts d'État

Au 8 octobre 2021, en % par an



Au 8 octobre 2022, en % par an



Source : Refinitiv Datastream

« Courbes de taux des emprunts d'État » montrent aussi que les taux à long terme sont plus bas en Suisse que dans les autres espaces monétaires. Aux États-Unis, les rendements des emprunts d'État à dix ans ont augmenté de près de 2,5 points de pourcentage durant l'exercice sous revue.

Une hausse des taux d'intérêt se répercute de la manière suivante sur les banques :

1. Rentabilité et modèles d'affaires : tant que les taux d'intérêt ne restent pas durablement proches de zéro, des taux d'intérêt plus élevés permettent de dégager une marge d'intérêt plus importante (notamment sur les dépôts des clients) et donc de renforcer la rentabilité des banques sur les opérations d'intérêts. Des taux d'intérêt en hausse entraînent toutefois aussi une augmentation du risque de défaillance de crédit (voir les chapitres suivants sur les risques de crédit). De plus, les assurés et leurs clients doivent faire face à des coûts de financement plus élevés. Ils utilisent donc davantage d'instruments de couverture pour contrer à temps le coût de la hausse des taux d'intérêt. Un choc à la hausse brutal et important sur les taux d'intérêt commencerait dans un premier temps par peser sur la rentabilité et par matérialiser les risques bilanciaux.
2. Comportement des clients : il est actuellement difficile d'estimer le comportement des clients. Il dépend en effet fortement de l'évolution de l'économie financière. Pénalisés par les taux d'intérêt créditeurs toujours faibles et l'inflation croissante, les avoirs en banque restent comparativement peu attractifs. Dans un contexte d'accélération de l'inflation déjà élevée, les rendements obligataires augmenteront quant à eux et les emprunts en circulation verront leurs prix chuter. Les marchés des actions souffriront aussi, car la probabilité d'une récession augmentera, tandis que les banques centrales draineront des

liquidités. Il est donc difficile de prédire le comportement qu'adopteront les clients des banques pour faire face à ces situations.

3. Distorsion dans la perception des risques : la perception des risques par les acteurs des marchés financiers peut être faussée dans un contexte de taux d'intérêt bas et de taux d'intérêt réels négatifs. La prime de risque pour un produit peut être considérée comme relativement faible par les investisseurs ou les établissements financiers, bien que le risque sous-jacent soit en réalité significatif. Cela peut se traduire par de mauvaises incitations dans le comportement d'investissement, voire par des bulles d'actifs. Une remontée soudaine des taux pourrait conduire à une hausse de la volatilité et à des pertes, avec les conséquences correspondantes pour les investisseurs (notamment en ce qui concerne les hypothèques du marché monétaire) et les établissements financiers. Ces derniers doivent en premier lieu se prémunir de ce risque par une gestion des risques adéquate, une dotation en fonds propres suffisante et une bonne information de la clientèle.

Les entreprises d'assurance sont généralement moins touchées par une hausse des taux d'intérêt. Parallèlement à la baisse de la valeur des emprunts, une telle hausse se traduit en effet aussi par une réduction des engagements dans une perspective économique.

Dans certains cas, une hausse des taux d'intérêt peut cependant avoir un effet globalement négatif sur le quotient SST¹. Il n'est en effet généralement pas possible d'obtenir une couverture parfaite des risques de taux. De plus, le Test suisse de solvabilité (SST) utilise une courbe des taux actualisés pour les échéances longues qui ne repose pas uniquement sur les valeurs de marché et qui réagit donc avec une certaine inertie aux variations de taux.

¹ Le Test suisse de solvabilité (SST) sert à évaluer la capitalisation des entreprises d'assurance. Les entreprises d'assurance remettent le rapport SST au moins une fois par an. Celui-ci est vérifié par la FINMA.

Risque de crédit: hypothèques (↑)

Le risque de crédit dans les financements hypothécaires s'est accru ces dernières années. Les risques liés à la capacité financière ont en effet augmenté lors de l'octroi de nouvelles hypothèques, tandis que des facteurs fondamentaux révèlent des signes de surchauffe sur le marché immobilier. Même après les dernières évolutions du contexte macroéconomique, le renchérissement marqué a peu ralenti dans le segment des logements en propriété et a même encore accéléré dans celui des immeubles de rendement. L'effet modérateur sur la demande qu'exerce l'augmentation des coûts de financement liée à la hausse des taux hypothécaires est plus que compensée par la demande plus forte. Compte tenu de la manière dont l'environnement de taux évolue, la probabilité de défaillance de crédit augmente, ce qui peut entraîner des pertes importantes pour les assujettis.

En octroyant des crédits hypothécaires, les établissements assujettis s'exposent à un risque de crédit à deux égards : d'une part, le client peut se trouver dans l'impossibilité d'honorer ses obligations en matière d'intérêts et d'amortissement, entraînant une défaillance de crédit pour l'établissement prêteur. D'autre part, la valeur du bien immobilier servant de garantie peut chuter au moment de la défaillance et provoquer des pertes. Le risque de défaillance est d'autant plus faible que la capacité financière est bonne. Le risque de subir une perte importante en cas de défaillance augmente lorsque les prix de l'immobilier s'effondrent en période de crise. Il est possible de réduire ce risque en évitant un taux de nantissement excessif et en exigeant un apport suffisant en fonds propres de la part du preneur de crédit. Les prescriptions relatives au taux de nantissement sont définies par l'autorégulation du secteur bancaire. Les prescriptions correspondantes pour le financement d'immeubles de rendement ont été durcies au 1^{er} janvier 2020. Il n'existe par contre aucune prescription quantitative contraignante concernant la capacité financière.

Les risques liés à la capacité financière ont augmenté ces quatre dernières années lors de l'octroi de nouvelles hypothèques aussi bien pour le financement de logements en propriété que pour celui d'immeubles résidentiels de rendement. Cela s'explique d'une part par le fait qu'une capacité financière moindre a été acceptée dans les deux segments. La FINMA a ainsi observé lors de contrôles sur place ou dans le cadre de demandes adressées aux assujettis que les critères d'octroi de crédit appliqués étaient parfois souples. D'autre part, la proportion de crédits hypothécaires à taux variable a nettement augmenté suite à la forte hausse des taux d'intérêt sur les échéances longues, ce qui renforce à son tour encore les risques liés à la capacité financière.

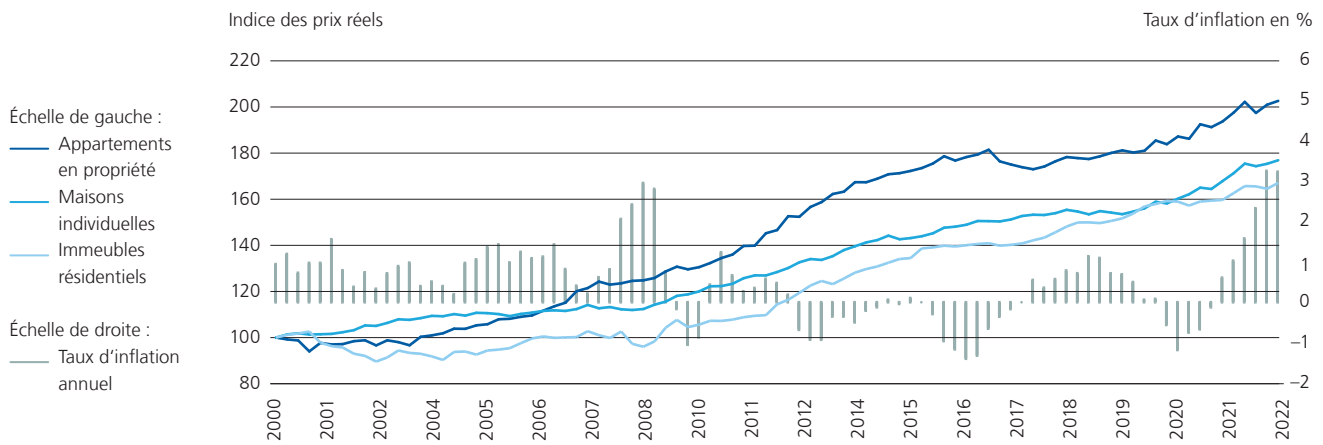
Les valeurs de nantissement pour les nouveaux financements de logements en propriété sont restées stables ces dernières années. Dans le segment des immeubles résidentiels de rendement, la proportion de valeurs de nantissement élevées a en revanche diminué du fait du durcissement des directives de l'autorégulation.

Le volume total de créances hypothécaires s'est encore inscrit en hausse mais le rythme de croissance a légèrement ralenti par rapport à l'année dernière. Pour la première fois depuis 2008-2009, le rapport entre le volume des créances hypothécaires et le produit intérieur brut n'a pas augmenté, ce qui s'explique notamment par la reprise de l'économie après la pandémie de COVID-19. La part des financements d'objets destinés à être mis en location n'a cessé de diminuer depuis le troisième trimestre 2021, probablement en raison de la forte hausse des taux d'intérêt hypothécaires, surtout pour les échéances longues.

En ce qui concerne les logements en propriété, la dynamique de croissance a légèrement ralenti récemment. La hausse marquée des coûts de financement devrait avoir un effet modérateur sur la demande de crédits hypothécaires. Mais la demande reste cepen-

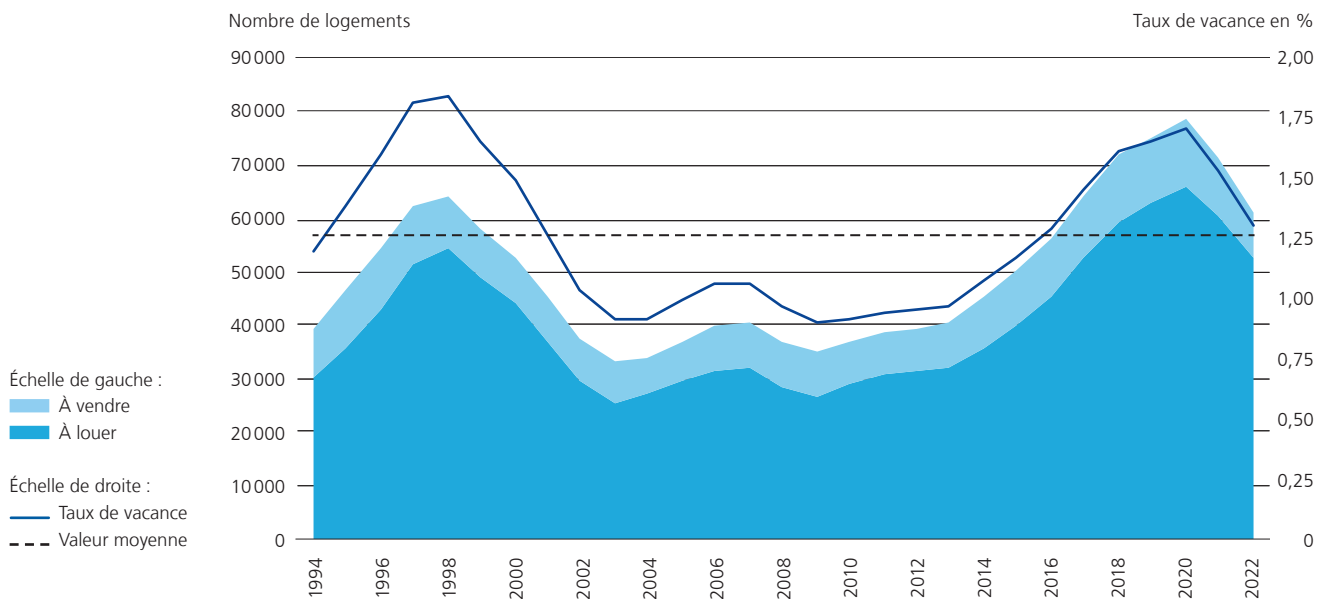
Prix réels de l'immobilier (corrégés de l'inflation)

Indexé au 1^{er} trimestre 2000



Source : Wüest Partner, CIFI (prix de l'immobilier), Office fédéral de la statistique (OFS ; indice des prix à la consommation)

Logements vacants en Suisse, répartis en « à vendre » et « à louer » et taux de vacance



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

dant nettement excédentaire en raison de la rareté des biens disponibles à l'achat, de sorte que les prix corrigés de l'inflation ont encore augmenté (voir figure « Prix réels de l'immobilier »), ce qui indique une situation de surchauffe.

Les prix des immeubles résidentiels de rendement sont aussi repartis nettement à la hausse après une phase de stagnation entre début 2021 et mi-2022, aussi en ce qui concerne les prix corrigés de l'inflation (voir figure « Prix réels de l'immobilier »). Comme l'immigration importante renforce la demande de logements locatifs tandis que l'offre est en recul, les loyers proposés ont encore augmenté. Parallèlement, le taux de vacance a encore baissé (voir figure « Logements vacants en Suisse »). L'augmentation des revenus locatifs qui en résulte alimente la demande d'immeubles résidentiels de rendement de la part des investisseurs, malgré la hausse des taux hypothécaires. Le marché des utilisateurs et celui des investisseurs évoluent en parallèle pour la première fois depuis des années et la hausse des prix s'explique par la demande. La fin de l'environnement de taux d'intérêt négatifs ouvre toutefois de nouvelles alternatives d'investissement pour les investisseurs. L'envolée des prix des matériaux de construction devrait quant à elle se répercuter de manière défavorable sur les projets de développement et donc sur l'offre.

Les conséquences d'une crise immobilière seraient considérables pour la place financière suisse. En cas de recul sensible des prix immobiliers, la couverture des crédits hypothécaires serait beaucoup moins élevée que prévu lors de l'octroi, ce qui se traduirait par des pertes pour les établissements prêteurs. Les tests de résistance de la FINMA révèlent qu'une crise immobilière accompagnée de fortes corrections de prix pourrait entraîner des pertes de plusieurs dizaines de milliards de francs pour les banques. En cas de crise immobilière grave, certaines banques détiendraient trop peu de fonds propres destinés à absorber les pertes pour leur portefeuille hypothécaire et ne se-

raient pas en mesure de supporter les pertes correspondantes. La capitalisation des banques revêt une grande importance compte tenu du volume globalement élevé des crédits hypothécaires. À la demande de la BNS et après consultation de la FINMA, le volant anticyclique de fonds propres a été réactivé à la fin septembre 2022. Celui-ci permet d'augmenter les réserves de fonds propres des banques prêteuses.

En cas de crise, les entreprises d'assurance subiraient aussi des pertes importantes dans leurs portefeuilles hypothécaire et immobilier. Pour les fonds immobiliers, des corrections de prix provoqueraient des pertes d'évaluation et les sorties de fonds qui en résultent, ce qui pourrait entraîner des problèmes de liquidités.

Risque de crédit: autres crédits (↑)

Les opérations de crédit sont fortement influencées par la situation conjoncturelle générale. Les conséquences de la guerre en Ukraine accentuent les goulots d'étranglement déjà existants et renforcent le renchérissement des matières premières et de l'énergie. Ces facteurs, ainsi que l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt, peuvent provoquer une augmentation du besoin en liquidités des entreprises et peser sur leur solvabilité, ce qui se traduit par une augmentation de la probabilité de défaillance des crédits. Une chute des bénéfiques et une baisse des évaluations du marché pourraient entraîner des pertes sur les crédits lombards ainsi que sur les prêts aux entreprises. Cela dépend toutefois de la situation économique globale incertaine.

Pendant la longue phase de taux d'intérêt bas, le volume des crédits a considérablement augmenté. Un environnement caractérisé par une inflation élevée, une croissance en baisse et une politique monétaire restrictive n'est pas favorable aux marchés du crédit et affecte les assujettis comme décrit ci-dessous:

- Les défauts de paiement dans l'activité de crédit aux entreprises à l'échelle internationale augmenteront très vraisemblablement. Les banques suisses actives au plan mondial, notamment les deux grandes banques, octroient des crédits à des entreprises hors de Suisse, qui ne sont pas, ou seulement en partie, revendus à des investisseurs. Les risques d'ajustement de valeurs pour ces crédits restent donc au moins partiellement dans les bilans des banques. Les banques suisses actives au plan international sont actives dans le domaine du *leveraged finance* (octroi de prêts pour des opérations de rachats d'entreprise financés par le crédit). Elles regroupent et syndiquent ces crédits en vue de les vendre à des investisseurs ayant un fort appétit pour le risque, notamment en raison des taux bas. Des risques peuvent aussi se matérialiser dans d'autres do-

maines de *l'investment banking*. Le Family Office Archegos, la société de financement Greensill, la société immobilière chinoise Evergrande ou le placement difficile de la dette liée au rachat par effet de levier de la société de logiciels Citrix sont des exemples d'importants défauts de paiement dans l'activité de crédit à l'échelle internationale. Des banques suisses ont aussi été en partie concernées par ces événements.²

- La qualité des portefeuilles de prêts aux entreprises des banques actives sur le plan national pourrait aussi souffrir des effets d'une détérioration de la conjoncture ou d'une augmentation des coûts de l'énergie, ainsi que de pénuries ou de pannes d'électricité, avec des effets variables selon les secteurs.
- Le portefeuille de crédits lombards³ représente une part importante des actifs des banques actives au niveau international. En raison de la volatilité des marchés, les titres déposés en garantie subissent d'importantes fluctuations, en particulier à la baisse. Il est possible que les décotes appliquées par les banques soient trop faibles, de sorte que les crédits soient adossés à des sûretés insuffisantes. Les clients peuvent ne pas être en mesure d'honorer les appels de marge, ce qui peut entraîner des défaillances de crédit et des pertes.
- Si le risque de crédit des banques se concrétise en particulier par des défaillances de crédit, les assureurs et les gestionnaires d'actifs sont davantage touchés par des détériorations de la solvabilité ou une hausse du taux de défaillance parmi les émetteurs d'emprunts ainsi que par des dépréciations des actions.

²Il convient de noter que les défaillances les plus importantes impliquaient en partie des structures de crédit complexes avec un effet de levier élevé et des sûretés plus concentrées ou moins liquides que prévu.

³Les crédits lombards sont des crédits adossés à des sûretés qui sont essentiellement accordés à une clientèle privée dans le domaine de la gestion de fortune. Dans la plupart des cas, les sûretés sont constituées de portefeuilles de titres.

Risque de marché : risque d'écart de rendement (→)

Du fait de la hausse de l'inflation et du ralentissement de la conjoncture à l'échelle mondiale, les écarts de rendement (credit spreads) des emprunts d'entreprise se sont à nouveau légèrement creusés depuis le début de l'année. Les primes de risque des emprunts d'État de la zone euro ont aussi augmenté et sont désormais plus élevées qu'avant la pandémie de COVID-19. Le risque d'écart de rendement désigne le risque de perte du fait des fluctuations desdits écarts de rendement.

L'incertitude des investisseurs suite à l'invasion russe de l'Ukraine et à ses potentielles répercussions sur l'économie mondiale peuvent contribuer à renforcer l'aversion au risque et donc à creuser les écarts de rendement. Depuis le début de la guerre, les primes

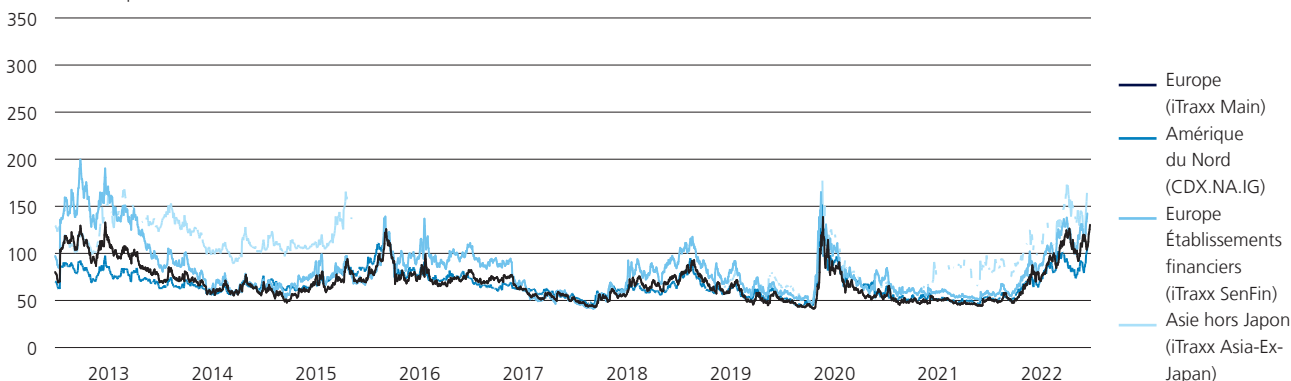
de risque pour les emprunts d'État ont aussi augmenté dans de nombreux pays. De plus, le taux d'endettement des entreprises et des États mesuré à l'aune du produit intérieur brut a fortement augmenté au début de la pandémie et n'a guère diminué depuis. La vulnérabilité de ces marchés face à de futurs chocs a par conséquent encore augmenté.

Un élargissement des écarts de rendement des emprunts d'entreprise et des emprunts d'État aurait les conséquences suivantes pour les assujettis:

- Banques: un élargissement soudain et important des écarts de rendement pourrait provoquer pour les banques des pertes directes sur leurs portefeuilles. Cela concernerait de nombreux produits financiers tels que les emprunts, les titrisations ou les prêts à des contreparties très endettées. Il pourrait aussi avoir d'importantes conséquences

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices d'emprunts de bonne à très bonne qualité (investment grade)

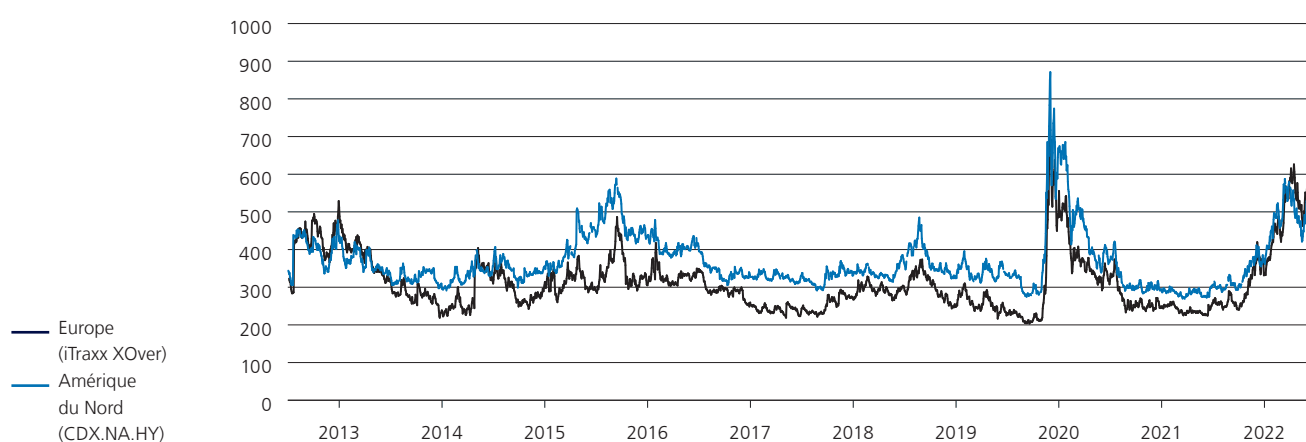
Points de base par an



Source: Bloomberg

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices d'emprunts à haut rendement (*high yield*)

Points de base par an



Source : Bloomberg

sur les ajustements de la valeur de crédit (*credit valuation adjustments*) des contreparties dans les transactions sur produits dérivés. Les banques pourraient aussi subir une augmentation des coûts pour le maintien de la couverture contre les défaillances en matière de crédit.

- Entreprises d'assurance: étant donné que les actifs sont évalués conformément au marché dans le SST, des corrections substantielles des écarts de rendement des emprunts d'entreprise pourraient conduire à une réduction du capital porteur de risques et du quotient SST pour de nombreux assureurs.

Mesurées en valeur de marché, un tiers des emprunts dans les portefeuilles des entreprises d'assurance suisses sont des emprunts d'entreprise. Parmi ces emprunts, 17 % ont une notation AA– ou mieux, 34 % ont une notation entre A+ et A– et 42 % une notation entre BBB+ et BBB. Dans 6 % des cas, les

emprunts d'entreprise ne sont pas notés ou ont une notation de qualité inférieure (*sub-investment grade*). Les emprunts d'entreprise moins bien notés sont généralement plus sensibles aux fluctuations des écarts de rendement.

Comme les emprunts sont évalués dans la fortune liée au moyen de la méthode d'amortissement des coûts, ils ne réagissent qu'aux défaillances ou à la détérioration de la solvabilité, mais pas aux fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de rendement.

Cyberrisques (→)

Le professionnalisme accru des acteurs et les délais toujours plus courts entre l'annonce et l'exploitation des failles de sécurité critiques occupent constamment le secteur financier. Une attaque réussie peut entraîner des pannes et des interruptions des systèmes tant d'information que de communication et en menacer la disponibilité, la confidentialité ainsi que l'intégrité. Les facteurs de risque concrets sont une sensibilisation insuffisante aux cyberrisques, que ce soit au niveau des collaborateurs ou en raison d'une gouvernance inadéquate. De plus, de nombreux établissements ont trop fragmenté leurs processus pour permettre une analyse globale de la situation face aux cyberrisques. Le risque demeure donc élevé.

Des cyberattaques réussies visant des entreprises établies en Suisse et dans le monde font régulièrement les gros titres. Les cyberattaques sont toujours plus sophistiquées et les pirates développent constamment de nouvelles méthodes. De plus, de nouvelles failles de sécurité apparaissent constam-

ment et les entreprises doivent les combler ou les corriger très rapidement. Un exemple récent est la vulnérabilité « Log4j », une faille dans une bibliothèque de journalisation largement utilisée pour les applications Java, qui est apparue fin 2021 et a pu être exploitée très facilement par le biais d'Internet. De nombreux assujettis ont réagi rapidement afin de maîtriser la faille dès que possible. Les entreprises qui avaient préparé des instructions et des procédures pour de tels scénarios et les avaient testées dans le cadre de leurs activités normales ont en particulier été en mesure de gérer l'incident de manière efficace et rapidement.

Entre septembre 2020 et septembre 2022, les établissements assujettis à la surveillance de la FINMA ont signalé 145 cyberattaques au total, dont 65 depuis la publication du dernier monitoring des risques. L'analyse des attaques signalées au cours des douze derniers mois (voir figure ci-après) révèle que le centre de gravité des attaques s'est déplacé du type *distributed denial of service* (DDoS)⁴ vers les logiciels malveillants (dans un premier temps par le biais de pres-

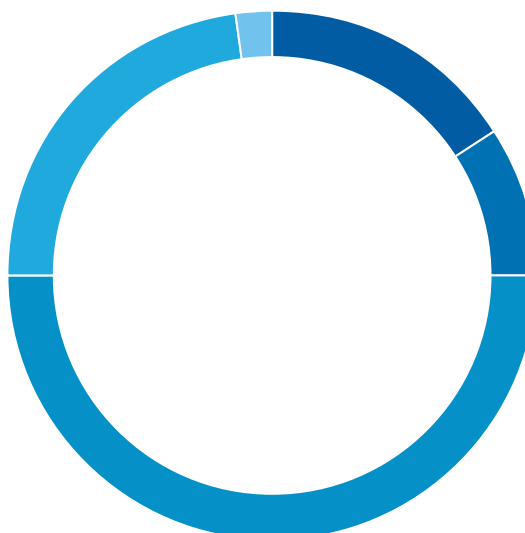
⁴Attaque consistant à bloquer une certaine infrastructure par le biais d'un réseau d'ordinateurs souvent commandés de l'extérieur.

Répartition des cybersignalements parvenus à la FINMA au cours des douze derniers mois

Type d'attaque

En %

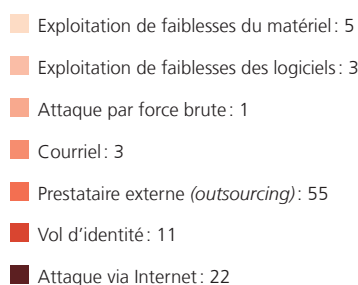
- DDos: 16
- Usurpation d'identité: 9
- Maliciel: 50
- Accès non autorisé: 23
- Utilisation non conforme: 2



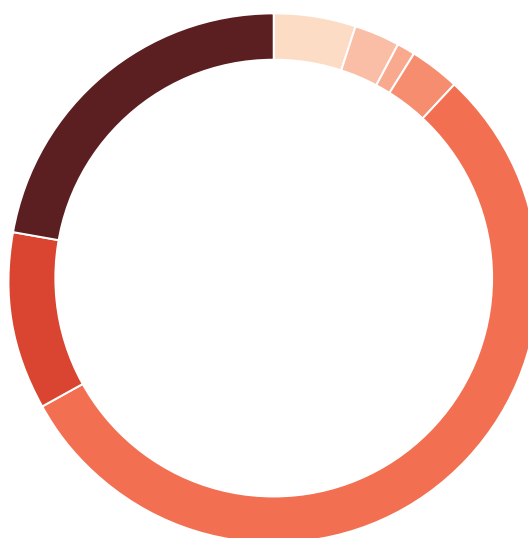
Source: FINMA

Vecteurs d'attaque

En %



Source : FINMA



tataires de services externes). La méthode d'attaque la plus courante était l'attaque via un prestataire de services externe dans le cadre d'une externalisation.

Sur la base de son activité de surveillance, la FINMA considère actuellement que les facteurs de risque suivants sont au premier plan :

- Certains assujettis n'ont aucun plan de réaction ou des plans de réaction incomplets en cas de cyberincidents ou ne vérifient pas l'efficacité de ces plans.
- Les assujettis n'intègrent pas explicitement les cybers risques dans leurs systèmes de gestion qualitative des risques opérationnels. Ils ne sont donc pas en mesure de garantir une gestion systématique et complète des cybers risques.
- Les assujettis ne définissent pas suffisamment les cybers risques et leur tolérance au risque en la matière, voire ils n'ont aucun concept de cyberprotection.
- Certains assujettis n'ont pas défini d'exigences claires en matière de cybersécurité à l'égard de leurs prestataires ou ne vérifient pas régulièrement le respect de celles-ci.

Blanchiment d'argent et sanctions (↑)

La place financière suisse est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux lieux de gestion de fortune transfrontière pour des clients privés. Elle est donc particulièrement exposée aux risques de blanchiment d'argent. Des violations des obligations de diligence et de communiquer pourraient avoir des conséquences juridiques et nuire à la réputation des établissements financiers tant en Suisse qu'à l'étranger. Le risque de blanchiment d'argent est resté à un niveau élevé durant l'année en cours. Les obligations de sanction en relation avec la guerre en Ukraine recèlent en outre des risques de réputation et des risques opérationnels pour les assujettis.

Les nouveaux clients pour la place suisse de gestion de fortune se trouvent souvent dans des pays émergents présentant un fort danger de corruption. Les différents scandales de corruption et de blanchiment d'argent mondiaux et les nombreuses violations des prescriptions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent par des établissements financiers montrent que les risques restent élevés dans la gestion de fortune transfrontière. L'expérience a montré qu'en plus des clients privés fortunés, qui sont sou-

vent des personnes politiquement exposées, des entreprises publiques ou parapubliques ainsi que des fonds souverains peuvent être impliqués dans les flux financiers associés à la corruption et au détournement de fonds. Dans la gestion de fortune en particulier, les risques sont encore renforcés du fait que l'on opère souvent par le biais de structures complexes. Il ne s'agit pas seulement de structures isolées qui peuvent conduire à un manque de transparence quant à l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales en raison de leur composition complexe, mais aussi de réseaux de relations d'affaires dont le but économique n'apparaît pas clairement en raison de l'utilisation de plusieurs sociétés de domicile et qui peuvent servir à dissimuler l'origine des fonds incriminés.

La place financière suisse n'a pas été épargnée par les scandales de blanchiment d'argent par le passé. Les enseignements que l'on peut tirer de ces nombreuses affaires sont clairs : le cadre de la compliance d'une banque doit suivre le rythme de l'appétit pour le risque. À cet égard, l'analyse annuelle des risques joue notamment un rôle important. Un établissement financier doit non seulement s'assurer en permanence que les risques qu'il prend correspondent effectivement à son activité, mais aussi que ces risques sont suffisamment atténués par des mécanismes de contrôle.

L'augmentation du nombre de communications au MROS observée ces dernières années peut être le signe d'un changement culturel et de meilleurs systèmes de contrôle, mais aussi de la perdurance de risques très élevés. Les communications parvenues au MROS et les calculs qui s'y rapportent montrent une augmentation d'environ 12 % par rapport à 2020.⁵ Comme l'année dernière, le monitoring des transactions est la source d'informations qui a le plus souvent fait naître un soupçon chez les intermédiaires financiers (33 %). Selon les explications du MROS, le pourcentage élevé de communications de soupçons

déclenchées par le monitoring des transactions s'explique toutefois en partie par les communications de soupçons liées à l'octroi de crédits COVID. Les informations provenant de tiers et des médias occupent toujours la deuxième et la troisième places et représentent ensemble 42,6 %. Les établissements financiers continuent donc de s'appuyer fortement sur des informations externes.

Aux risques traditionnels de blanchiment d'argent notamment en relation avec la gestion de fortune transfrontière s'ajoutent de nouveaux risques dans le domaine des technologies cryptographiques et notamment des actifs numériques. D'un côté, les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficacité du secteur financier ; d'un autre côté, le danger de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme se trouve accentué par un anonymat potentiellement plus grand ainsi que par la vitesse et la nature transfrontière des transactions. Les cryptomonnaies notamment peuvent par exemple servir de moyen de paiement lors de cyberattaques ou dans le cadre de négoce illégal sur le *darknet*. Pour les entreprises Fintech aussi, les risques de blanchiment d'argent peuvent être importants. Les établissements financiers actifs dans ce domaine qui n'ont aucun dispositif permettant de réduire les risques de blanchiment d'argent représentent une menace importante pour la réputation de la place financière.

En réaction à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, le Conseil fédéral a décidé le 28 février 2022 de reprendre le train de sanctions de l'Union européenne (UE). Le SECO est chargé du contrôle de l'exécution des sanctions. La responsabilité pour le contrôle du respect des prescriptions du droit de la surveillance en matière d'organisation incombe à la FINMA. Ces prescriptions exigent que tous les risques, y compris les risques juridiques et de réputation, soient identifiés, limités et contrôlés de manière adéquate par les assujettis et qu'un système de contrôle interne efficace soit mis en place. Cela inclut

⁵ Avec le nouveau système d'information goAML, les intermédiaires financiers peuvent désormais indiquer plusieurs éléments à l'origine de la communication de soupçons, ce qui n'était pas possible auparavant.

aussi le traitement des sanctions. L'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine comprend non seulement des sanctions financières habituelles à l'encontre de certaines personnes et entreprises figurant sur une liste, mais aussi l'interdiction de fournir certains services financiers à des ressortissants russes et à des personnes physiques résidant en Fédération de Russie et entreprises établies en Fédération de Russie. Le respect correct des sanctions est exigeant sur le plan opérationnel et demande une diligence élevée. La violation des prescriptions en matière de sanctions recèle des risques juridiques et de réputation élevés, non seulement pour les établissements individuels, mais aussi pour la place financière suisse dans son ensemble.

Accès au marché européen (↑)

Les modifications et les limitations de l'accès à des pays cibles importants pour les établissements financiers suisses, en Europe en particulier, peuvent avoir des répercussions notables sur les rendements de la place financière suisse. Le risque de limitation de l'accès au marché de l'UE a augmenté en 2022.

La tendance à une fragmentation accrue de la réglementation des marchés financiers se poursuit. La fragmentation réglementaire peut conduire à un durcissement des régimes d'accès au marché pour les prestataires étrangers. Cela s'accompagne souvent d'exigences élevées de la part des autorités étrangères en matière d'accès à l'information pour la surveillance des établissements financiers actifs à l'échelle internationale. Les autorités étrangères peuvent par exemple exiger des établissements financiers suisses que ceux-ci leur transmettent directement des informations. L'accès au marché est en outre souvent lié à des obligations de coopération entre les autorités de surveillance.

L'UE envisage désormais un durcissement des règles concernant la manière dont les banques d'États non membres de l'UE peuvent proposer leurs services aux

clients dans l'UE. Les règles proposées pourraient restreindre encore davantage les possibilités commerciales pour les établissements financiers en Suisse en ce qui concerne la clientèle dans l'UE. À cela s'ajoute le fait qu'en l'absence d'accords entre la Suisse et l'UE, aucune amélioration notable n'a été apportée aux questions relatives aux marchés financiers.

Afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux, la Suisse cherche à intensifier la collaboration avec le Royaume-Uni dans le domaine des marchés financiers. Dans l'ensemble, de nombreuses incertitudes juridiques continuent toutefois de planer sur les évolutions en matière d'accès au marché pour les activités transfrontières. Celles-ci sont susceptibles d'engendrer des frais supplémentaires pour les établissements financiers. Les restrictions à la fourniture de services financiers transfrontières pourraient ainsi provoquer des délocalisations à l'étranger et nuire durablement à la place financière suisse.

Focalisation de la surveillance de la FINMA

La FINMA a défini les priorités de son activité de surveillance sur la base des risques décrits ci-avant. À cet égard, elle suit en particulier les orientations suivantes :

Le **risque de taux** fait l'objet du dialogue prudentiel entre la FINMA et les établissements assujettis. La FINMA accompagne les banques lors des tests de résistance concernant le risque de taux et procède à un examen approfondi des banques qui présentent un risque de taux accru. Elle continue par ailleurs de prendre des mesures en matière de fonds propres pour les établissements particulièrement exposés. Un choc de taux d'intérêt pourrait aussi se répercuter sur les différents secteurs de l'assurance. L'adéquation des provisions reste un sujet central dans le cadre de l'activité de surveillance courante, en particulier pour les entreprises d'assurance.

Le **risque de crédit lié aux hypothèques** est un autre sujet central de l'activité de surveillance. La FINMA procède à des contrôles sur place, ce qui lui permet de mieux appréhender les critères d'octroi de crédits. Elle analyse par ailleurs les nouvelles hypothèques conclues. Elle continue d'organiser des tests de résistance pour les risques hypothécaires avec certaines banques sélectionnées selon une approche fondée sur les risques dont elle analyse la résilience en cas de crise immobilière. Elle continue par ailleurs de prendre des mesures en matière de fonds propres pour les établissements particulièrement exposés. Pour les banques d'importance systémique, la FINMA procède en outre à des analyses complètes des pertes potentielles et intègre notamment un effondrement des prix immobiliers dans les scénarios de crise. Concernant les normes finales de Bâle III, la FINMA s'engage pour une mise en œuvre adéquate afin de réduire les risques sur le marché hypothécaire par une plus grande différenciation dans la dotation en fonds propres. Dans le domaine de l'*asset management*, la FINMA organise une analyse approfondie des fonds immobiliers suisses. Dans le secteur de

l'assurance, des tests de résistance sont menés pour déterminer l'influence des biens immobiliers détenus dans le portefeuille de placement sur la solvabilité des entreprises d'assurance.

Le **risque de crédit pour les autres crédits** fait l'objet d'une attention accrue de la part de la FINMA. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la FINMA surveille certains établissements qui présentent des expositions à la Russie et à l'Ukraine. Les éventuelles défaillances en matière de crédit subies par des banques suisses résultant du renchérissement de l'énergie ou de graves difficultés d'approvisionnement justifient en outre une attention particulière en matière de surveillance. Dans les grandes banques, les positions de *leveraged finance* sont observées avec attention.

Le **risque d'élargissement des écarts de rendement** fait par ailleurs l'objet du dialogue prudentiel de la FINMA. Celle-ci intègre ce risque aux analyses régulières du potentiel de perte des grands établissements. Elle procède tous les mois à une analyse des bénéfices et des pertes. Dans le domaine de l'assurance, les éventuelles pertes de valeur dues à un élargissement des écarts de rendement sont prises en compte dans les calculs SST.

Au vu des menaces actuelles en matière de **cyber-risques**, la FINMA définit des axes de surveillance prioritaires qu'elle vérifie chez les assujettis au moyen de contrôles sur place, d'entretiens de surveillance, de scénarios de crise spécifiques et d'autres mesures. La FINMA informe le public des risques actuels et des potentielles voies et méthodes d'attaque avec la publication de la statistique sur les cyberattaques signalées conformément à la [communication sur la surveillance 05/2020](#). Une révision totale de la circulaire FINMA 2008/21 « Risques opérationnels – banques » est actuellement en cours dans le cadre de laquelle le traitement des cyberrisques est remanié. La FINMA est par ailleurs membre de comités nationaux pour la stratégie de cybersécurité et la protection des in-

frastructures critiques. Elle est aussi représentée au sein d'un groupe de travail du Conseil de stabilité financière (CSF) qui vise une harmonisation internationale de l'obligation d'annoncer les cyberattaques.

Dans la surveillance de la **lutte contre le blanchiment d'argent** et des **sanctions**, la FINMA prescrit un programme d'audit qui tient compte de différents modèles d'affaires. L'étendue et la teneur de l'audit dépendent du risque de blanchiment d'argent de l'établissement financier à auditer. La FINMA continue de se concentrer sur la gestion des risques des établissements financiers qui gèrent des personnes politiquement exposés ou des clients proches du pouvoir politique. Elle effectue régulièrement des contrôles sur place dans ce domaine. Les structures et activités complexes dans le domaine des cryptoactifs occupent par ailleurs le premier plan. Concernant le traitement des valeurs patrimoniales numériques, des mesures spécifiques destinées à réduire le risque de blanchiment d'argent ont été prises et sont vérifiées au moyen de contrôles sur place. En ce qui concerne les sanctions prises à l'encontre de la Russie, la FINMA est en contact étroit avec les assujettis et le SECO et procède à des contrôles sur place ainsi qu'à des investigations spécifiques relatifs à la gestion des sanctions.

La FINMA suit de très près les risques juridiques et de réputation en relation avec l'**accès aux marchés étrangers** et sensibilise les établissements concernés à cette problématique lors des entretiens de surveillance. Elle soutient au niveau technique les autorités politiques suisses dans leurs efforts pour obtenir des équivalences, notamment dans les négociations avec le Royaume-Uni pour un accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine financier. De plus, la FINMA, comme autorité partenaire dans l'espace européen, recommande une mise en œuvre la plus complète possible des normes de Bâle III. Cela favorisera non seulement la résilience du secteur bancaire, mais aussi l'accès aux marchés.

Risques et tendances à long terme

Dans le cadre de la surveillance des risques, la FINMA identifie des tendances et des risques importants susceptibles d'influencer à plus long terme la place financière suisse. L'année dernière, les risques climatiques et l'écoblanchiment ont été traités dans cette rubrique. Cette année, la FINMA analyse la tendance à recourir à des applications de finance décentralisée sur des infrastructures de *blockchains* publiques.

Finance décentralisée (DeFi)

Le terme de finance décentralisée (*decentralized finance*; DeFi) désigne des applications très diverses s'appuyant sur des infrastructures de *blockchains* et qui permettent de proposer des applications financières telles que les opérations de négoce ou de crédit. Le socle commun des projets DeFi est en particulier le fait d'utiliser des infrastructures de *blockchains* ouvertes, telles qu'Ethereum ou Solana, pour traiter les transactions financières de manière largement automatisée, sans intervention d'intermédiaires financiers traditionnels. Il est par exemple possible de négocier des jetons de paiement ou d'investissement sans l'intervention d'une plate-forme réglementée. Des valeurs patrimoniales doivent souvent être déposées en garantie pour pouvoir utiliser les applications DeFi. Ces applications sont généralement proposées à tout un chacun.

Ces dernières années, ces applications DeFi ont beaucoup fait parler d'elles. Les initiateurs de tels projets sont d'avis que la DeFi peut modifier fondamentalement la structure des marchés financiers. Contrairement à l'objectif de décentralisation, de nombreux projets de DeFi sont cependant exploités, influencés de manière déterminante ou contrôlés par une poignée de personnes ou d'entreprises seulement, ce qui pose la question de la surveillance appropriée. Un autre problème réside dans le manque de transparence de bon nombre de ces projets en raison des informations publiquement disponibles très limitées. La FINMA fonde son appréciation des projets DeFi sur une approche économique et ap-

plique le droit en vigueur conformément au principe « *same business, same risks, same rules* ».

Si la pénétration des marchés financiers par de véritables applications de DeFi devait se généraliser, les régulateurs et les autorités de surveillance seraient confrontés à de nouveaux défis, à savoir :

- Il serait impossible d'attribuer clairement les responsabilités au sens du droit actuel des marchés financiers.
- Les concepts réglementaires existants seraient inopérants faute d'intermédiaires identifiables. La question de la compétence à raison du lieu se poserait puisque la plupart des projets de DeFi n'ont ni présence, ni substance identifiables dans un pays spécifique.

Utilisation d'applications de DeFi

L'utilisation d'applications de DeFi recèle des risques. En ce qui concerne l'exposition au risque, il convient de distinguer entre l'utilisation de la DeFi par les consommateurs ou par les acteurs institutionnels.

Lorsque des consommateurs utilisent des applications de DeFi, ils risquent en premier lieu de perdre des valeurs patrimoniales, par exemple du fait de fortes fluctuations du marché, d'erreurs de saisie, d'erreurs dans les applications de DeFi, de piratage ou de fraude.

Quant aux acteurs institutionnels, ils sont en premier lieu exposés à des risques opérationnels ainsi qu'à des risques juridiques et de réputation. Selon une [étude du CSF](#) publiée en février 2022, les applications DeFi ne représentent actuellement aucun risque systémique en raison de leur utilisation encore limitée. En cas d'utilisation à grande échelle de la DeFi, l'instabilité inhérente de ses écosystèmes pourrait cependant se propager aux marchés financiers traditionnels et en menacer la stabilité. De plus, le risque de blanchiment d'argent est généralement élevé en raison de l'anonymat de la plupart des applications de DeFi.

La FINMA suit de près la tendance à la multiplication des projets de développement et d'utilisation d'applications de DeFi, en particulier lorsque des assujettis utilisent ou souhaitent utiliser des applications de DeFi. Elle évalue les projets en question selon les principes éprouvés de « *substance over form* » et « *same risks, same rules* » et prend toujours ses décisions sur la base des conditions économiques réelles.

Liste des abréviations

BNS Banque nationale suisse

CDS *Credit default swap* (contrat d'échange sur défaillances de crédit)

CIFI Centre d'Information et de Formation Immobilières

CSF Conseil de stabilité financière

DDoS *Distributed denial of service* (dédi de service distribué)

DeFi *Decentralized finance* (finance décentralisée)

goAML *Anti-Money-Laundering System*

MROS *Money Laundering Report Office Switzerland* (bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)

OFS Office fédéral de la statistique

SECO Secrétariat d'État à l'économie

SST *Swiss solvency test* (Test suisse de solvabilité)

UE Union européenne

Impressum

Éditeur

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 327 91 00

Fax +41 (0)31 327 91 01

info@finma.ch

www.finma.ch

Mise en page

Stämpfli Communication, Berne

10 novembre 2022